

Section I : Préposé responsable

Témoins de Jéhovah

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	27/04/1943
------	------------

Juridiction / Nature	DECRET
----------------------	--------

NOR / Numéro	43-891
--------------	--------

URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006125807
----------------	---

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Le préposé responsable est chargé de la correspondance et compte tenu des droits réservés aux médecins chefs de service de tout ce qui concerne la discipline générale et la police du quartier. [...]

[...]Les opérations relatives à l'administration des biens des aliénés sont ordonnancées par l'ordonnateur sur la proposition de l'administrateur provisoir[...]

[...]Le dossier médical du malade est conservé dans le service de l'hôpital, sous la responsabilité du médecin chef de service. Il peut être communiqué aux[...]

[...]règlements d'administration publique pris après avis du Comité d'assistance de France sur le rapport des ministres[...]

RÉFÉRENCE

DECRET 43-891 du 27 avril 1943, « Section I : Préposé responsable ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006125807> (consulté le 28 août 2026).